

(N^o. 26^e.)

LE VERIDIQUE,

SUITE DU COURRIER UNIVERSEL.

(VERITATI SACRUM.)

Du 7 FLORÉAL, an 4 de la République Française. (MARDI 26 AVRIL 1796 v. st.)

Motion d'ordre sur la rentrée au Corps Législatif de sept anciens membres de la Convention. — Rapport et résolution sur un message du Directoire Exécutif, relatif à la radiation définitive de la liste des émigrés. — Résolution qui accorde trente millions, valeur fixe, au Ministre de la marine. — Discours du Ministre français à Gènes, au Doge de cette République. — Arrivée de Sydney Smith à la prison de l'Abbaye Saint-Germain. — Ordre donné par le Directoire aux Chefs des Terroristes de sortir de Paris. — Nouvelles étrangères.

A V I S.

Nous prions nos Abonnés de nous envoyer avec soin, pour leurs renouvellemens, une des adresses qui couvrent leurs feuilles, de n'adresser leurs lettres et demandes d'abonnemens, qu'au Bureau, rue d'Anin, n^o. 8, selon l'ancien usage, et non rue des Moulins, ni au cit. Desenne, même rue.

Le prix de ce journal; rendu franc de port est de 750 l. en assignats, et de 9 liv. en numéraire, pour trois mois.

NOUVELLES DIVERSES.

A L L E M A G N E.

RIGELS, 7 Avril.

L'armée de Condé est définitivement établie dans les nouveaux cantonnemens, et occupe la plus grande partie des villages qui sont entre Ofembourg et Fribourg. L'infanterie des cadres, le régiment d'Hohenlohé, et la légion de Mirabeau font le service sur les bords du Rhin, de même que le premier bataillon de l'infanterie noble, le second étant cantonné dans les villages au pied des montagnes, ainsi que les cadres de cavalerie, de chasseurs, de dragons, les hussards de Baschi et de Carneville.

La cavalerie noble est toujours cantonnée dans la Suabe, de même que le corps des chevaliers de la couronne. M. le duc de Richelieu, qui jusqu'à présent avoit eu le commandement de ce corps, vient d'envoyer sa démission. Mgr. le prince de Condé l'a remplacé aussitôt par M. le comte d'Harcourt, qui vient de partir pour aller remplir ce grade. Les chevaliers de la couronne sont aujourd'hui mieux composés qu'ils ne l'ont jamais été; car non seulement la plus grande partie sont des gentilshommes, mais il y a un choix dans la composition même, qui fera toujours distinguer ce corps des autres. Une grande partie des officiers des corps anglais qui ont été réformés, y sont

No. 26.

entrés comme simples chevaliers. Notre quartier général est ici (à Rigels). M. le prince de Condé occupe le palais du prince de Schwarzenberg.

Il a été célébré aujourd'hui un service solennel pour le repos de l'âme du général Stofflet. Voici la lettre que Mgr. le prince de Condé a reçue de son auguste parent à ce sujet; elle est datée de Vérone, le 17 mars:

« J'apprends dans l'instant, mon cher cousin, la triste et malheureusement trop certaine nouvelle de la mort du général, victime de son courage et de son amour pour son Dieu, son pays et son roi. Le regret que j'en éprouve est encore augmenté par l'impossibilité où je suis de rendre moi même les honneurs qui lui sont dus par tout soldat véritablement français. Suppléez moi donc, mon cher cousin; faites célébrer, pour ce brave homme, un service solennel, où vous assisterez à la tête des vaillans gentilshommes dont je vous ai confié le commandement.

» Une commune expression de douleur et d'estime retentira des bords du Rhin à ceux de la Loire, où les braves royalistes de l'intérieur déplorent dans ce moment la perte d'un de leurs chefs; et elle apprendra à l'univers, que par-tout les bons Français n'ont qu'un cœur et qu'une âme.

» Adieu mon cher cousin, vous connoissez mes sentimens pour vous ».

Signé Louis.

Des bords du Mein, le 14 Avril.

L'artillerie autrichienne de réserve, qui étoit à Seligenstadt, a reçu ordre de se mettre en mouvement pour se porter vers le Rhin.

Suivant les lettres de Wetzlar, S. A. S. le prince Ferdinand de Wurtemberg a fait, ces jours derniers une reconnoissance générale de toutes les positions de la Sieg et de la Lahn. Depuis ce moment, le bruit court qu'il sera formé différens

(2)
camps dans les environs de Dillembourg , Weil-
bourg , Hachenbourg et Wetzlar.

D'un autre côté, l'on apprend de Worms, que, dans la nuit du 10, tous les régimens wallons reçurent subitement l'ordre de se rapprocher du théâtre de la guerre. Depuis cet instant, tout est en mouvement. Les quatre régimens de Clairfayt, Wurtemberg, Beaulieu et Murrâi, passeront le Rhin à Worms, et les dragons de Latour, près de Gernsheim. L'on croit que ces corps, ainsi que plusieurs régimens de cavalerie, sont destinés pour l'armée du Bas-Rhin qui doit agir du côté de Dusseldorf. Ils seront remplacés, dit-on, par les troupes saxonnes. — Les forces commandées par le prince Ferdinand de Wurtemberg doivent être augmentées jusqu'à 30 mille hommes.

M A Y E N C E , le 13 avril.

Avant-hier, à 6 heures du soir, S. A. R. l'archiduc Charles, accompagné du comte de Bellegarde, arriva ici et descendit à l'hôtel de l'ordre Teutonique, qui avoit été disposé pour son quartier général. Hier, dans l'après midi, ce prince sortit avec M. le général d'artillerie, comte de Wartensleben, et notre gouverneur, M. le baron de Neu, et alla visiter les nouveaux retranchemens élevés sur la hauteur de Hechtsheim. Le soir, l'heureuse arrivée de S. A. R. fut célébrée, à la comédie, par un prologue avec des chœurs.

D U T H A L D' E H R E N B R E I S T E I N , le 11 avril.

Le 7 de ce mois, la garnison française de Coblenz reçut de nouveaux drapeaux; les anciens furent brûlés. Lorsqu'à la fin de la cérémonie, le commandant cria *vive la nation, vive la république*, il n'y eut qu'un très-petit nombre qui répondit, les autres restèrent muets. Des grenadiers se permirent des expressions très-peu décentes.

A N G L E T E R R E .

L O N D R E S .

Le gouvernement a reçu la nouvelle de l'arrivée aux Indes occidentales de la plus grande partie des transports qui avoient fait voile avec l'amiral Christian, lors du premier convoi, et qui en avoient été séparés. Le colonel Hunter, à l'aide de 300 hommes qui ont débarqué à Saint-Vincent, a attaqué les Français, le 21 et le 22, et a remporté sur eux une victoire complète et décisive.

E S P A G N E .

M A D R I D , le 11 Mars.

L'auguste famille royale continue son voyage avec beaucoup d'agrément. Le prince de Brésil a donné à Elvas un magnifique dîner à leurs Majestés, et à la suite du banquet, le roi a mis au cou du prince la grand'croix de Charles III, et l'a décoré en même temps des marques apparentes de cet ordre, la plaque, le cordon, etc., le tout richement garni de diamans. Le roi n'a pas

borné là ses faveurs, il a fait présent au prince d'une épée dont la poignée est en entier garnie de diamans. Le prince, pour reconnoître d'une manière convenable des distinctions et des présens si magnifiques, a présenté au roi la grande croix de l'ordre du Christ avec l'épaulette pour le cordon, et la cappe, ainsi que le bouton pour le chapeau, le tout enrichi de diamans couleur de rose.

Leurs Majestés ont retourné ensuite à Bajados où elles se sont arrêtées jusqu'au 15 du mois passé, à cause du mauvais temps. Le 15, tout le train royal s'est mis en route pour Seville.

Leurs Majestés ont passé la première nuit à Ste-Marthe; le 16 au soir, elles se sont arrêtées au village du Monastère, et la nuit du 17 à la Ronquille. Enfin, le 18, à midi, elles sont arrivées à Seville, elles y ont été reçues au milieu des salves de toute l'artillerie, et avec les honneurs et les cérémonies usités en pareils cas.

Comme l'objet principal de leurs Majestés étoit d'accomplir un vœu à l'autel de St. Ferdinand, elles se sont rendues le 19 au soir, avec toute la cour, à la chapelle du saint roi, et, prosternées devant le corps de leur glorieux prédécesseur, elles ont accompli leur vœu avec la plus grande dévotion, et au milieu d'un peuple immense, qui a admiré avec édification la piété de ses souverains.

Les jours suivans, leurs Majestés ont daigné honorer les différens spectacles de leur présence. Les soirs des 21 et 22 ont été employés à des courses et combats de taureaux. Leurs Majestés ont été charmées de l'adresse et du courage des gladiateurs et de la fierté des animaux.

Le 26, on a offert à leurs Majestés le spectacle des exercices chevaleresques. Chaque jour on a varié les plaisirs de ces augustes voyageurs; partout les acclamations de leurs sujets et l'empressement qu'ils mettoient à se trouver sur leur passage, et le plaisir qu'ils avoient à les contempler, leur ont prouvé qu'ils pouvoient compter sur leur amour et sur leur fidélité.

I T A L I E .

G È N E S , le 7 avril.

Le citoyen Fappout, nouveau ministre de France près notre république, est ici avec son épouse, son secrétaire et toute sa suite. On dit que le citoyen Villars doit se rendre, en qualité d'ambassadeur à Copenhague.

Le citoyen Fappout s'est présenté à l'audience du Doge, en habit simple, suivi d'officiers et des négocians français établis ici; il lui a parlé ainsi :

„ Sérénissime doge, le directoire exécutif de la république française m'a choisi pour résider auprès de la république de Gènes, en qualité de ministre plénipotentiaire. Je viens de sa part

assurer le sérénissime gouvernement du vif intérêt que la république française prend à la prospérité et à la sûreté de la nation génoise. Ce sentiment est une conséquence de l'estime naturelle des deux peuples qui se sont signalés par leur courage, lorsqu'ils ont eu à défendre ou à recouvrer leur liberté. D'autres motifs aussi importants doivent contribuer à affermir pour toujours la bonne harmonie qui règne entre Gênes et la France; c'est le voisinage des deux pays, l'industrielle activité de leurs habitants, l'antiquité de leurs liens commerciaux et politiques, et finalement la situation du territoire de Gênes, limitrophe de deux puissances qui, depuis si longtemps, méditent de la diviser, et celle de la France, qui n'a aucun avantage de s'agrandir à ses dépens. La nation génoise et son gouvernement peuvent donc être assurés des constans et continuel bons offices de la nation française; et en revanche le gouvernement français a droit de s'attendre à une réciprocité totale et sincère de la part du gouvernement de Gênes, et d'être persuadé qu'il ne protégera jamais ces Français perfides qui sont aujourd'hui l'objet du mépris de tout l'univers, de ces émigrés qui ont ignominieusement pris la fuite de leur patrie pour conspirer contre elle.

» Le directoire, qui connoît toute l'étendue des devoirs qui lui sont imposés par la confiance d'une grande nation, d'une nation libre, généreuse et magnanime; le directoire, qui a détruit le reste des ennemis qui troubloient encore la tranquillité de la France, et dont les mesures énergiques garantissoient déjà à toute l'Europe l'inaltérable affermissement de sa constitution, doit et veut être fidèle et sincère dans ses rapports avec les nations étrangères; il veut que la justice et la vérité soient la base de la diplomatie; il croit enfin qu'il est digne de la grandeur et de la générosité nationale, de ne pas borner ses soins aux intérêts de la France, mais de les étendre au bonheur des nations qui se montreront amies sincères des Français. Elles pourront donc à l'avenir considérer sa justice et sa puissance comme une égide salutaire de leur conservation.

» J'ai l'honneur de remettre au sérénissime doge mes lettres de créances, et de l'assurer que, dans l'exercice de mes fonctions, je serai toujours animé du désir sincère d'être personnellement agréable au sérénissime gouvernement de Gênes, et d'obtenir la confiance et l'estime de la nation génoise.»

P A R I S.

Le remboursement des petits assignats de cinquante sous et au-dessous, est suspendu. Des rassemblemens qui se font à l'ouverture du bureau destiné à cet effet, et la confusion qui ré-

sultoit de l'empressement des citoyens, pour être servis les premiers, ont sans doute nécessité cette mesure. On prétend que de nouveaux bureaux vont s'ouvrir dans quatre quartiers différens de Paris, peut-être même dans toutes les municipalités.

Sydney Smith et deux autres officiers anglais, Wigh et Bromley, sont arrivés le 3 à la prison de la ci devant abbaye de Saint-Germain. Ils sont rigoureusement gardés par deux officiers et un peloton de gendarmerie. Sydney Smith est séparé de son secrétaire.

Un arrêté du directoire, dont l'exécution est confiée au bureau central, vient d'ordonner à Vadiet, Amat, Vouland, Fayau, Choudieu, Chasles, Hugnet, tous ex-conventionnels, et aux nommés Ragney, Pals, Paquier, Lebars et Verteuil, membres du tribunal révolutionnaire de Brest, et à plusieurs autres terroristes fameux, de sortir à l'instant de Paris, et de se rendre dans les départemens où sont leurs domiciles.

Paris jouit en ce moment du calme le plus profond. Les groupes sont dissipés, les agitateurs comprimés, les intrigans surveillés; l'abondance renaît, le peuple espère, le marchand ne craint plus le pillage; on fête la décade, on fête le dimanche, tout le monde est d'accord; les agitateurs se plaignent seuls, plusieurs même ont repris leur ancien métier, ce qui augmente beaucoup le nombre des voleurs.

V A R I É T É S.

Le directoire a demandé et obtenu l'autorisation de disposer de la légion de police générale, actuellement à Paris, comme des autres troupes de la république. Il paroît que son intention est de l'envoyer aux armées, où sans doute elle sera plus utile qu'ici. Les plaintes multipliées contre l'indiscipline de ce corps militaire sont entrées sans doute pour beaucoup dans les motifs qui ont déterminé le directoire à cette démarche. Paris est pour le soldat français ce que fut Capoue autrefois pour l'armée d'Annibal. L'air qu'on y respire est un poison pour le courage. Il est surtout pernicieux pour les militaires des départemens qui n'ayant quitté les pénibles travaux de l'agriculture, que pour se livrer aux fatigues pénibles de la guerre, passent tout-à-coup des rigueurs d'un service laborieux aux douceurs jusqu'alors inconnues d'une vie oisive et uniforme. Plus ils ont souffert dans les camps, plus les traits de ce séjour enchaîné présentent des dangers à leur inexpérience. La mollesse énerve bien plus le courage, que les veilles, la disette

les marches forcées, les combats multipliés ne peuvent l'abattre.

Cependant il faut qu'il y ait à Paris une garde sol-dée, j'en conviens. Mais il seroit plus prudent de la composer d'habitans de Paris même, de gens domiciliés, de pères de famille. Qu'on se rappelle les services qu'ont rendus dans les premiers orages de la révolution, cette gendarmerie à cheval, dont la plupart, parisiens, avoient leurs ménages femme, et enfans. Ils étoient les premiers intéressés à la sûreté publique, ils veilloient pour eux-mêmes en veillant pour les autres. Au lieu que, lorsqu'on n'a rien à perdre, il est difficile de prendre à la chose publique un grand intérêt.

A N N O N C E.

Recueil des lois criminelles et de police, contenant le code des délits et des peines, le code pénal, les lois postérieures à sa publication, et celles relatives à la police ordinaire, rurale et correctionnelle, en 2 volume, in-18, de 542 pages les deux.

Cet ouvrage se trouve, à Metz, chez le citoyen Lamort, imprimeur, et chez Devilly, libraire, rue Fournière. Le prix est de 230 liv., assignats, pour Metz, et de 250 liv. franc de port pour toute la république. Les fonds seront joints à la lettre de demande qui devra être affranchie.

C O R P S L É G I S L A T I F. C O N S E I L D E S C I N Q C E N T S.

Présidence de CRASSOUS.

Séance du 6 floréal.

Après la lecture de la correspondance, Colombes demande, par motion d'ordre, que la commission chargée d'examiner la proposition faite d'ouvrir le sein du corps législatif à sept nouveaux ex-conventionnels, présente enfin son rapport; car, dit l'orateur, il faut que ces ex-députés sachent à quoi s'en tenir, et qu'ils puissent se retirer dans leurs départemens.

Gilbert-Desmolières répond qu'il est membre de la commission, mais que celle-ci ne peut faire son rapport que lorsque le conseil aura prononcé sur les réclamations de Pocholle, qui demande aussi à être admis au corps législatif, parce qu'il prétend avoir été nommé par une assemblée électorale.

Guillemardet déclare qu'il est membre de la commission chargée de l'examen des réclamations de Pocholle, et que demain elle fera son rapport.

Cette réponse satisfait le conseil, qui passe au grand ordre du jour.

Vitoste fait un rapport sur le message, dans lequel le directoire demandoit de confier au ministre de la justice la radiation définitive de la liste des émigrés, accordée à celui de la police générale.

Le rapporteur observe que les opérations qui concernent les radiations de la liste des émigrés, sont purement administratives; que c'est à l'administration seule qu'appartient tout ce qui concerne les prévenus d'émigration, tels que leur inscription sur la liste, le séquestre apposé sur leurs biens, les certificats de résidence, et même encore la surveillance à exercer sur eux; que confier le droit de surveillance au ministre de la justice, ce seroit lui soumettre les autorités administratives, dont l'inspection n'est nullement de son ressort, puisqu'elle se borne aux autorités judiciaires. Enfin il expose que la loi du 18 pluviôse, accorde la radiation définitive au ministre de la police générale, et que cette loi ne peut être rapportée ainsi à la légère, sans quoi l'on soupçonneroit le législateur, ou d'une versatilité indigne de lui, ou d'une arrière pensée qui ne fut jamais dans son esprit.

D'après ces motifs, Vitoste propose au conseil de passer à l'ordre du jour sur le message du directoire.

L'ordre du jour est adopté sans aucune réclamation.

Au nom de la commission des dépenses, Marec rend compte du message par lequel le directoire demandoit qu'il fût mis à la disposition du ministre de la marine une somme de cinquante millions; la commission n'a pas trouvé les états joints au message conformes aux lois rendues sur cet objet. Elle propose de n'accorder provisoirement que trente millions. Cette proposition est adoptée avec urgence.

C O N S E I L D E S A N C I E N S.

Présidence de LECOUTEULX.

Séance du 6 floréal.

Le conseil approuve une résolution du conseil des Cinq-Cents, qui déclare que l'armée d'Italie a acquis de nouveaux droits à la reconnaissance nationale. Cette résolution, avec le message du directoire exécutif qui la provoque, sera envoyée à toutes les administrations de département et aux armées.

On fait lecture d'une autre résolution, qui porte qu'il y aura deux timbres différens pour les mandats territoriaux: tous deux seront empreints sur les mandats de 500 liv.; il n'y en aura qu'un sur les autres coupures.

Cette résolution est renvoyée à l'examen d'une commission.

Sur le rapport de Tigeret, le conseil approuve la nouvelle rédaction de l'instruction sur le mode d'aliénation des biens nationaux.

Séance levée.

BEYERLÉ (pour la Société Littéraire),
Propriétaire et Éditeur.